

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**SYSTÈME DE VIDÉO
PROTECTION -
REEMPLACEMENT DU
MATÉRIEL
EXISTANT ET
EXTENSION DU
RÉSEAU - PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-deux,

le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle compte annuellement 1 020 interventions de la Brigade de Gendarmerie. Bien qu'elle connaisse des faits de délinquance limités, en comparaison du reste du territoire national, elle n'en reste pas moins confrontée à des problématiques d'insécurité du quotidien.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 16 FEV. 2022

Publié

le : 16 FEV. 2022

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

Pour cela la commune a mis en place un système de vidéo protection en 2014, qui a été étendu en 2020. A ce jour, le système compte 46 zones de surveillance soit 58 caméras.

Il apparaît aujourd'hui que le serveur, les antennes de transmission et les caméras posés en 2014 sont obsolètes. Compte tenu des évolutions de ce type de matériel, la fourniture des pièces détachées pour leur maintenance n'est d'ores et déjà plus assurée.

En l'attente des conclusions de l'étude lancée sur les conditions de remplacement et d'extension de ce dispositif, le contrat de maintenance du matériel existant a été prolongé d'une année jusqu'au 31 décembre 2022. Il est donc nécessaire qu'avant la fin de l'année, cette opération soit engagée.

Le projet sur la remise à niveau et l'extension du système de vidéo protection, découle du constat de son état de vétusté ainsi que des zones non couvertes signalées par la Gendarmerie et la Police Municipale. Après concertation avec ces deux services de sécurité, 23 zones non couvertes ont été déterminées pour assurer un maillage quasi complet de la commune.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la mise en place d'un contrat de sécurité intégrée avec l'Etat, qui est actuellement en cours d'étude. La réalisation de ce projet pluriannuel reste cependant assujettie à l'obtention des subventions qui vont être demandées.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme approuvée lors du vote du budget primitif 2022. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Montant	En € HT	Financier	En €	Taux
Etude	15 555 €	DETR	248 101 €	50%
Remplacement alimentations électriques	4500 €	FIPD	148 861 €	30%
Remplacement caméras existantes	31 550 €	Autofinancement	99 240 €	20%
Nouvelles caméras	321 682 €			
Serveur	76 140 €			
Remplacement relais existants	37 635 €			
Nouveaux relais	9 140 €			
TOTAL	496 202 €	TOTAL	496 202 €	100 %

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme CLOUARD)***

- ***APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour le renouvellement et l'extension du système de vidéo protection ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs visés dans ce plan et à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE